



Date de convocation

Le 24 Février 2023

Date de publication

Le 24 Février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

**ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION TRANSMISE LE 10
MARS 2023**

DELIBERATION N° 2023 – 8.9 - 15

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LECOURT Corinne, HUBERSON Marie-Pierre et TREHET Laurent.

Monsieur JEANNE Laurent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 8.9 – 15 - DEMANDE DE REOUVERTURE D'UNE SECTION FOOTBALL

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, avoir reçu la demande de jeunes souhaitant réouvrir une section football à Saint Eustache la Forêt avec permission d'occuper les vestiaires sportifs et le terrain communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette la demande considérant :

- le terrain n'est pas aux normes.
- les buts sont à déplacer et remettre en état
- les vestiaires ne sont pas disponibles car pleins de matériel, et toute la plomberie est à refaire pour remettre des douches et sanitaires en service.

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 31 Mars 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

